



AVIS DE COURSE

« SNO-Nantes - Team Race »

Course par équipes / Série Optimist

Samedi 18 et dimanche 19 mars 2023

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. Organisation

L'épreuve de Team Racing « SNO-Nantes - Team Race » est organisée le samedi 18 et le dimanche 19 mars 2023 conjointement par la Ligue de Voile des Pays de la Loire et par le club Sport Nautique de l'Ouest (SNO).

Elle aura lieu au SNO, Port-Breton 44470 Carquefou

Tél. : 02 40 50 81 51

2. Règles applicables

La régata sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile et l'annexe D (RCV), 2021 – 2024*.
- 2.2 Les règlements fédéraux (dont le règlement sportif de la Ligue Pays de la Loire)
- 2.3 Les Instructions de Course relatives à cette régata

3. Admissibilité

- 3.1 L'épreuve est ouverte à l'ensemble des coureurs « Optimist » licenciés FF Voile.
Le niveau minimum conseillé est le niveau régional (coureurs ayant déjà participé à une sélective de Ligue).
- 3.2 Pour des questions d'organisation logistique, le nombre d'équipes pouvant participer à l'épreuve est limité à 14 équipes.
Si plus de 14 équipes sont préinscrites, alors les critères suivants seront utilisés pour limiter le nombre d'équipes à 14 :
 - 8 places seront réservées pour les équipes de la Ligue « Pays de la Loire »
 - 3 places seront réservées pour les équipes de la Ligue « Bretagne »
 - 3 places seront réservées pour les équipes de la Ligue « Nouvelle Aquitaine »
 - Si besoin, l'ordre de pré-inscription sera utilisé pour limiter le nombre d'équipes à 14.
- 3.3 Composition des équipes : Les équipes seront constituées de 4 coureurs, sans limite d'âge (les coureurs « benjamins » sont admis). Une équipe pourra être constituée de coureurs provenant de différents clubs.

4. Inscriptions/Tarifs

- 4.1 Les équipes souhaitant participer à l'épreuve devront faire une « pré-inscription » **au plus tard le 09 mars 2023**, en envoyant la fiche d'inscription par mail à : info@snonantes.fr
- 4.2 Les frais d'inscription s'élèveront à 120 € par équipe (soit **30 €** par coureur), payables lors de la confirmation de l'inscription le samedi matin 18 mars 2023.
- 4.3 Une caution pourra être demandée lors de la remise des dossards. Elle sera restituée lorsque les coureurs rapporteront le jeu de dossards en fin de journée.

5. Format de course

Le format sera précisé dans les Instructions de course, en fonction du nombre d'équipes inscrites. La régata se composera de phases de Round-Robin (éventuellement par groupes selon le nombre d'inscrits) suivies si possibles de phases éliminatoires et de phases finales.

6. Programme

La régata se déroulera sur deux journées, samedi 18 et dimanche 19 mars 2023.

Programme prévisionnel :

Samedi 19 mars :

- 9h : ouverture des inscriptions
- 10h : Briefing général au Club-House (présence obligatoire)
- 10h30 : Premiers matchs

Dimanche 20 mars :

- 9h30 : briefing
- 10h : reprise des matchs
- 17h : remise des prix

7. Parcours

Les parcours seront définis dans les Instructions de course.

L'intention est d'utiliser dans la mesure du possible le parcours en « S ».

8. Classement

Conformément à l'annexe D des règles de courses à la voile 2021/2024

9. Responsabilité

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des dommages ou accidents qui pourraient survenir au cours de l'épreuve.



FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

COURSE PAR EQUIPES OPTIMIST
« SNO-Nantes Team Race »
Samedi 18 et Dimanche 19 mars 2023

NOM DE L'EQUIPE :

Coordonnées de la personne majeure responsable de l'équipe :

Nom / Prénom :

Courriel :

Adresse:

Tel. :

	Nom	Prénom	N° licence	Club
Equipier n°1				
Equipier n°2				
Equipier n°3				
Equipier n°4				

Les frais d'inscription de 120€ par équipe seront à régler lors de l'inscription.
Une caution pourra être demandée lors de la remise des dossards.

Fiche à compléter et à renvoyer **au plus tard le 09 mars 2023** par mail à :
info@snonantes.fr

ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digital Sport Nautique de l'Ouest comme le « Tableau Officiel » ou [.info@snonantes.fr](mailto:info@snonantes.fr) Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1- Gestes barrières et recommandation (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf

- Tous les participants au **TEAM RACE OPTI**, qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.

- Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.

- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.

- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.

- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID :

Le référent COVID sera **FREDERIC WILLIAMS** tél : **06.68.56.56.76**.

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID pourra être composée du :
 - Représentant de l'AO **FREDERIC WILLIAMS**,
 - Président du Comité de Course, **THOMAS ROMONT**.
 - Président du Jury ou Chief Umpire, **JEAN PIERRE CORDONNIER**.

- Référent COVID,
- Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :
 Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.
 Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à **TEAM RACE OPTI** tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- En cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

4. Cas suspect de COVID 19 :

Un concurrent, un accompagnateur qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69.

Tout bénévole, arbitre, accompagnant, salarié, et plus généralement toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation de la compétition, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement s'isoler conformément aux préconisations des autorités sanitaires.